

REGLEMENT INTERIEUR



Les familles doivent prendre connaissance du présent règlement, impérativement le présenter à leurs enfants et, en le signant, en accepter les différents points.

HORAIRES

Pour toutes les arrivées avant 8h35, l'enfant doit aller à la garderie et ne pas rester sur la cour ou dans les classes tout seul.

Rappel des horaires de classe :

- le matin de 8h45 à 12h00
- l'après-midi de 13h30 à 16h30

Nous vous demandons de respecter ces horaires.

Il est IMPERATIF d'arriver à l'heure à l'école pour le bon fonctionnement des classes.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

- **La scolarité des enfants à 3 ans est désormais obligatoire.** Les enfants qui ne resteraient pas à la sieste l'après-midi doivent en informer la cheffe d'établissement, pour une dérogation.
- **L'école ne peut pas accepter les enfants malades** et ceci afin d'éviter toute contagion possible. En cas de maladie grave, il conviendra de fournir un certificat médical.
- Un enfant ne peut quitter l'école durant les heures scolaires sauf si les parents en font la demande écrite et viennent chercher l'enfant.
- Un enfant de maternelle ne peut quitter seul l'école aux sorties du midi et du soir. Il sera obligatoirement confié à sa famille.
- Pour les vacances : **chacun est tenu de respecter le calendrier scolaire fixé et donné en début d'année scolaire.**
- En cas d'absence pour convenance personnelle merci de prendre contact avec la cheffe d'établissement.
- Maladie et imprévus : **Toute absence de l'école doit être signalée et justifiée par la famille** le plus rapidement possible. Pour une absence prévue, une information écrite doit être faite à l'avance auprès de l'enseignante.
- Afin de permettre aux enfants de participer à l'ensemble des activités scolaires, il est préférable que tout rendez-vous non urgent puisse être pris en dehors du temps scolaire. Il est souhaitable que les enfants, dans ces cas-là, soient récupérés aux heures de récréation.

Rappel de la législation :

« La loi prévoit qu'en cas d'absences non justifiées et répétées, c'est-à-dire au moins quatre demi-journées dans le mois, l'inspecteur d'académie, est alerté par le directeur de l'école. »

ACCUEIL GARDERIE

A partir de 16h40 les enfants non récupérés iront en garderie et leur présence sera comptabilisée. Ces horaires seront respectés pour une meilleure organisation du goûter.

La garderie se termine à 18h30 précises. Cet horaire sera à respecter par tous.

Nous nous réservons le droit de diminuer le temps de garderie si l'une des employées OGEC est malade.

SANTE et HYGIÈNE

- Les enfants inscrits à l'école doivent, dans la mesure du possible, être propres. Les couches sont à proscrire.
- **Les médicaments sont interdits à l'école.** L'enseignante n'a pas à administrer de médicaments, compte tenu que seuls les enfants en bonne santé sont admis à l'école.
- L'école ne soigne que les « bobos » et fait appel à la famille pour les situations plus graves. L'autorisation d'intervention chirurgicale est impérative.

- Nous demandons aux familles d'être **vigilantes** afin d'éviter la recrudescence des poux, d'agir efficacement dès leur apparition, et d'en informer les enseignants.
- Toute nourriture est strictement interdite à l'école.
- Les papiers doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
- Les animaux ne sont pas admis dans l'école. Ils doivent donc rester en dehors de la cour.

RELATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Les enseignantes ont le souci de responsabiliser les enfants dont elles ont la charge, sur le plan du travail, des activités scolaires, de la vie dans la classe et dans l'école.

Ainsi, l'enfant doit apprendre à :

- **respecter autrui, adultes et camarades, les plus grands seront attentifs aux plus jeunes.**
- **être poli en toute circonstance (cantine, classe, garderie, cour de récréation)**
- **vivre avec les autres, respecter les règles de vie de groupe.**
- **gérer son temps en classe, s'avoir s'organiser, mener une activité à son terme.**

Afin de réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite de votre enfant, l'intérêt des parents pour le travail et les résultats scolaires est un stimulant indispensable aux enfants.

- Tout conflit entre élèves (quel que soit l'âge) dans l'enceinte de l'école doit se régler dans l'école avec les enseignants responsables. L'intervention d'un parent est à proscrire.
- Les enfants doivent se montrer d'une parfaite correction vis à vis du personnel de service de l'école, du personnel bénévole et de tout intervenant extérieur.
- Une tenue propre et correcte est exigée.

**Le cahier de liaison ou Klassly feront l'objet d'une attention toute particulière.
A chaque nouvelle information, il faudra veiller à vérifier.**

**Les parents accepteront et respecteront l'emploi du temps des enseignants
ainsi que leur organisation pédagogique.
Le contrat de scolarisation sera signé et respecté par chaque parti.**

SÉCURITÉ

- Les jeux brutaux ou dangereux sont interdits à l'école.
- L'école n'autorise aucun objet extérieur ou jeu collectif personnel (cartes, corde à sauter, ballon ...).
- Tout matériel dégradé sur la cour ou dans les classes sera facturé à la famille concernée.
- Tout objet que nous jugerons dangereux sera interdit à l'école.

ASSURANCES

Chaque enfant doit **obligatoirement** être assuré.

Les assurances « **responsabilité civile** » et « **individuelle accident** » sont à ramener à la rentrée, par mail ou papier.

Mr et Mme et leur(s) enfant(s)

.....
ont pris connaissance du règlement de l'école et s'engagent à le respecter.

A, le

Signature des parents

Précédé de « *lu et approuvé* »

Signature de(des) l'enfant (s)